



Lettre mensuelle du siège de
**l'Union nationale
des combattants**



Dans quelques jours, débutera le 91^e congrès national de l'UNC. Nous nous sommes efforcés de vous diffuser le maximum d'informations pratiques sur cet événement non seulement à travers *UNC infos*, mais également dans *La voix du Combattant*, sur le site internet et à l'occasion des conseils des départements de 2018 et 2019. Nous constatons cependant avec désarroi que cet effort, dans bien des cas, est vain si l'on en croit les questions posées au siège national ou les erreurs concernant les formalités pour s'inscrire au congrès ... Lecture insuffisante ? Incompréhension ? Négligence ? Procédure trop compliquée ? Aidez- nous à comprendre pour être plus performant ! Bonne lecture.

Philippe Schmitt
Directeur administratif du siège national

ACTUALITES



➔ **DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

▶ **Samedi 22 juin 2019 – quai Saint-Malo à 12h45 :**

- ➊ Vérification du quorum *par le secrétaire-général.*
- ➋ Ouverture de l'assemblée générale statutaire annuelle *par le président-général.*
- ➌ Rapport moral et d'activités 2018 *présenté par le secrétaire-général.*
- ➍ Rapport financier 2018 :
 - Présentation des comptes 2018 *par le trésorier-général ;*
 - Rapport du commissaire aux comptes ;
 - Présentation du budget 2019 révisé *par le trésorier-général ;*
 - Présentation du budget prévisionnel 2020 *par le trésorier-général ;*

➎ Présentation des nouveaux statuts (version 2019).

➏ Présentation des motions « législation » et « action civique et mémoire ».

➐ Présentation des candidats aux postes d'administrateurs nationaux – 1^{er} tiers – 1^{er} et 2^e collège, soit 10 membres du conseil d'administration :

- Candidats dont la liste est proposée par le CAN (1^{er} collège – 3 postes à pourvoir).
- Candidat(e)s dont la liste est proposée par les associations départementales (2^e collège – 7 postes à pourvoir).

➑ Votes à bulletins secrets (résolutions)

- 1^{er} vote :
 - Approbation du rapport moral et d'activité 2018 ;
 - Approbation du rapport financier 2018 ;
 - Approbation du budget 2019 révisé ;
 - Approbation du budget prévisionnel 2020 ;
 - Approbation de la motion « législation » ;
 - Approbation de la motion « action civique » ;
 - Approbation des nouveaux statuts (version 2019).
- 2^e vote
 - Élection des administrateurs du 1^{er} tiers (1^{er} et 2^e collège), mandat 2019/2022.

➒ Questions/réponses (pendant les élections et le dépouillement).

- Intervention du président de l'association Soldis.

➓ Résultats des votes.

➡ DEROULEMENT CONGRES NATIONAL A SAINT-MALO

▶ Dimanche 23 juin 2019 – quai Saint-Malo :

7h30 : début de l'accueil des congressistes,

9h00/9h10 : accueil de Claude Perrier, président départemental de l'UNC 35,

9h10/9h20 : intervention du Maire de Saint-Malo,

9h20/9h30 : intervention du représentant de Domitys,

9h30/9h40 : témoignages OPEX (*Isabelle Arnold*) et Soldats de France (*Patrice Hebuterne*),

9h40/9h50 : *La solidarité au sein de l'UNC* par *Gérard Mangin* président de la commission nationale d'action sociale ;

9h50/9h55 : *l'UNC et l'action humanitaire* par *Gérard Colliot*, président de la commission nationale d'action humanitaire,

9h55/10h00 : *Les Veuves de guerre et d'anciens combattants à l'UNC* par *Anne-Marie Heitzler*, présidente de la commission mixte Amitié et Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre et veuves d'anciens combattants,

10h00/10h10 : *La déclaration d'action civique 2019* par *Henry Dutailly*, président de la commission nationale d'action civique et mémoire de l'UNC,

10h10/10h20 : *La motion « Législation 2019 »* par *Alain Guth*, président de la commission nationale de législation,

10h20/10h40 : intervention de *M. Gilles Lurton*, député d'Ille-et-Vilaine et de *M. Dominique de Legge*, sénateur d'Ille-et-Vilaine,

10h40/10h55 : conclusions par *Pierre Saint-Macary*, Président-général de l'UNC,

10h55/11h10 : intervention de *Mme Rose – Marie Antoine*, directrice de l'ONAC,

11h10 : discours de *Mme Geneviève Darrieusecq*, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire.

FONCTIONNEMENT INTERNE

➡ LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL D'UNE ASSOCIATION

☛ Le rapport financier d'une association est un moment clé de l'assemblée générale annuelle. En donnant une vision exacte des dépenses et des recettes, les dirigeants de l'association permettent aux membres de s'informer sur la situation financière. Chaque année, les dirigeants réunissent les membres de l'association pour leur présenter, non seulement le rapport d'activité, mais également le rapport financier.

☛ Synthèse comptable de l'association, ce rapport comprend le bilan et le compte de résultat, ou plus simplement les recettes et les dépenses ainsi que le solde des comptes ou état de trésorerie. Il doit permettre aux membres de l'association d'avoir une vision claire et juste des aspects financiers pour voter ou non le quitus de gestion aux dirigeants, les déchargeant ainsi de toute future responsabilité. En cas de conflit, les dirigeants doivent montrer qu'ils ont donné toute l'information nécessaire en amont.

☛ Les comptes sont définis par exercice, une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre.

☛ Le rapport financier d'une association n'a **pas de forme préétablie** : rapport financier PDF ou rapport financier Excel, peu importe ! Il est donc possible de le rendre moins rébarbatif avec l'ajout de visuels ou de le faire très simple avec un tableau de quelques lignes. Il doit surtout **être accessible à tous**, être honnête et transparent.

☛ C'est au **trésorier** qu'incombe la tâche d'établir le rapport financier de l'association.

☛ Lors de l'assemblée générale, le rapport financier est présenté par le trésorier.

☛ Le quitus est la reconnaissance du caractère régulier de la gestion de l'association telle qu'elle a été tenue par les dirigeants de l'association (président, bureau, conseil d'administration).

Il ne peut pas y avoir de compromis : soit les comptes sont acceptés selon la majorité définie dans les statuts, soit ils sont refusés.

En cas de refus d'approbation des comptes, les organes dirigeants de l'association ont l'obligation de les revoir, de les corriger et de les présenter à nouveau à l'approbation d'une prochaine assemblée générale.

➔ CONCERNANT LES DONNS

Une donation faite sous conditions à une association peut être révoquée, même après le décès du donateur, lorsque l'association bénéficiaire n'a pas respecté ces conditions ! C'est ce qu'a considéré la Cour de cassation dans un arrêt rendu le 16 janvier 2019 ...

➔ PROCHAINES PARUTIONS

☞ Comme chaque année, le magazine *La Voix du combattant* de mai-juin paraîtra fin juin. *La Voix du combattant* de juillet-août sera diffusée fin août. Il n'y aura donc pas de diffusion fin juillet.



➔ CONVENTION DE PARTENARIAT UNC-DOMITYS

L'UNC a signé avec la société DOMITYS, leader des résidences services pour seniors non médicalisés, une convention de partenariat. DOMITYS compte actuellement 89 résidences et propose des séjours permanents et des séjours temporaires d'une durée d'une semaine à six mois. DOMITYS consent les offres promotionnelles suivantes :



► Sur les séjours temporaires :

Tarif préférentiel de 95€/nuitée pour une personne et 135€/nuitée pour deux personnes dans un appartement de type T2 pour un séjour d'une durée minimum d'une semaine et dans la limite de 3 mois, effectué avant le 31 décembre 2019.

Offre valable pour une seule fois, applicable uniquement sur le séjour initial, hors renouvellement, non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours.

► Pour toute signature d'un contrat de location DOMITYS :

Forfait d'installation, d'une valeur de 250€ pour une personne et 450€ pour deux personnes, offert.

Les adhérents intéressés pourront contacter directement le Service Client DOMITYS (☎ 02 47 51 70 00, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 9h à 17h).

La liste des résidences DOMITYS peut être demandée au siège national en adressant un courriel à uncdir@unc.fr

➔ MAGASIN UNC

Le nouveau « **Manuel du responsable** » est disponible et peut être commandé au magasin du siège national. Il se présente sous la forme de fiches perforées sur papier 200 grammes, pour permettre plus facilement d'éventuelles mises à jour. Ces fiches pourront être regroupées dans un classeur à la charge des utilisateurs. C'est un outil incontournable pour gérer une association locale ou départementale.

La 1^{ère} partie traite du fonctionnement d'une association, notamment les statuts, la comptabilité, les assurances, les dons et les legs, les décorations associatives, l'accès aux ordres nationaux, l'organisation d'une manifestation, etc.

La 2^e partie est consacrée aux cérémonies et au cérémonial, aux questions de présence, etc.

Informations et commandes : uncvente@unc.fr



► Le magasin du siège national de l'UNC sera fermé du vendredi 26 juillet soir au lundi 26 août matin.

➔ www.radio-c2f.fr

Radio Combattante de France, radio créée sous l'impulsion de l'UNC Basque, diffuse 24h sur 24, toute l'année. Ecouter Radio C2F ? Rien de plus simple : le site internet de la radio, les box Orange, les enceintes connectées Alexa, les plateformes partenaires (V-Tuner entre autres) ou les réseaux sociaux, pages Facebook, Twitter, réseau Linked In ... Radio C2F est le média numérique du monde combattant !



INFORMATIONS GENERALES

➔ COLLOQUE « LE MOUVEMENT COMBATTANT 1928-2018 » QUELLES MEMOIRES, QUELLE HISTOIRE, QUEL DEVENIR ?

La Mission du centenaire de la Première Guerre Mondiale, en partenariat avec la CARAC et sous le haut patronage de Mme Geneviève Darrieusecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, organise une journée d'étude sur la naissance du monde combattant et l'entretien de sa mémoire depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Cette journée d'étude intitulée « Le mouvement combattant 1918 – 2018 : quelles mémoires, quelle histoire, quel devenir ? » se déroulera à l'amphithéâtre Foch, de **l'École militaire à Paris, le 3 juillet 2019** toute la journée. Cette journée s'articulera autour de trois thèmes principaux :

- ☞ La naissance du monde combattant à l'issue de la Première Guerre mondiale ;
- ☞ L'histoire du monde combattant de la Seconde Guerre mondiale à la guerre d'Algérie ;
- ☞ Les anciens combattants et les OPEX.

Pierre Saint-Macary, président de l'UNC, a été invité à participer à la 3^e table ronde.

Pour s'inscrire, s'adresser à uncnationale@unc.fr en spécifiant nom, prénom, date et lieu de naissance.

14 — 18
Mission
CENTENAIRE

➔ PORT DE DECORATIONS ILLEGALES

Encore et toujours des comportements qui nous obligent à rappeler que seules les décorations décernées par les administrations françaises et les décorations étrangères autorisées par la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, peuvent se porter sur la poitrine du côté gauche. Les pseudo décorations (*croix du combattant de l'Europe, la médaille des engagés volontaires, la médaille du souvenir des anciens des forces françaises en Allemagne etc ...*) délivrées par des associations, n'ont aucune existence légale. A ce titre, leur port n'est strictement toléré, qu'au cours des réunions à caractère privé des associations qui les concernent (*sur la poitrine du côté droit*), notamment le mérite UNC ou le Djebel. Les porter aux côtés ou à l'instar des décorations officielles constitue une infraction au regard des dispositions pénales du Code de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire, susceptible de poursuites !



➔ AGENDA JUIN 2019

- ☞ **Samedi 22 juin à 12h45** : assemblée générale statutaire.
- ☞ **Dimanche 23 juin à 9h00** : 91^e congrès de l'UNC.